

REUNION DU 02/05/2025 - OBSERVATION SUR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Merci Monsieur le Maire de me donner la parole.

Sur l'attestation datée du 02/05/2025 ,il est écrit : « nous sommes extrêmement surpris et dubitatifs à l'égard du résultat qui a été proclamé à l'issue du dépouillement » et « ce résultat ne reflète assurément pas la réalité des votes » .

Pour motiver vos affirmations vous expliquez qu'il y a eu confusion entre des croix et des ronds sur des « oui » et des « non » et inversement, si j'ai bien tout compris.

Comme Damien, je reviens sur le manque de préparation de ce vote à bulletins secrets ,alors que nous étions convoqués pour la deuxième fois pour cette affaire (CF réunion de CM de la semaine précédente non traitée ce jour-là pour non-conformité de la procédure : poste de 4 -ème adjoint non vacant).

Pour cette deuxième tentative, Monsieur le Maire ,après quelques explications nous demande d'écrire sur un papier non fourni notre réponse de notre propre main , sans évoquer le mode de dépouillement et sans nommer au moins un assesseur.

C'est à cet instant que je suis intervenue : J'ai manifesté mon mécontentement devant autant de négligence et j'ai terminé par : « le dépouillement, c'est le plus jeune n'est pas Isabelle ? » (CF ENREGISTREMENT AUDIO)

Le Premier Adjoint a proposé de préparer les bulletins.

Sachant

1° que pour un vote nominatif, le vote secret est obligatoire.

2° que Monsieur le Maire présidait la séance

3° que Madame Isabelle Moulier était secrétaire de séance

4° que rien n'encadre un vote à bulletins secrets à part un règlement intérieur

5° et qu'il est d'usage de confier aux plus jeunes des élus le rôle d'assesseur

J'ai pu prononcer cette phrase, pour vous cette « affirmation » , comme **vous l'attestez**.

Je ne reviens pas sur le déroulement du vote, la confusion en fin de dépouillement à l'annonce des résultats et la destruction des bulletins, Damien Spinouze s'en est chargé.

TOUT CELA SANS CONTESTATION AUCUNE, JUSQU'A QUE JE QUITTE LA SEANCE POUR RAISON PROFESSIONNELLE ET APRES AVOIR DONNER MON POUVOIR A JACQUES MALBEC POUR LES AFFAIRES SUIVANTES !!!

Vous écrivez aussi « Pour ces raisons, nous remettons en cause la sincérité de ce scrutin en ce que le dépouillement et le décompte des voix pour ou contre le maintien de D.Spinouze en tant que 4° adjoint ,ne rendent assurément pas compte des votes que nous avons exprimés »

Par cette phrase , vous portez atteinte à l'intégrité des trois personnes citées sur cette attestation :

-Damien SPINOUE qui a lu les bulletins

-Moi-même pour avoir selon vos dires imposé Damien SPINOUE

-Sylvie Clavel qui a demandé la destruction des bulletins.

En résumé, vous nous prenez pour « 3 petits polissons » . **Est-ce bien cela ?**

Je pose la question à tous les signataires . D'avance Merci de votre participation et au secrétariat de bien vouloir noter également les réponses.

TOTY LOUIS : OUI - NON - NSPP

DOLLE ERIC : OUI - NON - NSPP

GARNIER JACQUES : OUI - NON - NSPP

JOUBE J.YVE : OUI - NON - NSPP

RAOUX MICHELLE : OUI - NON - NSPP

DELMAS J-LOUIS : OUI - NON - NSPP

MOULIER ISABELLE : OUI - NON - NSPP *

*NSPP : ne se prononce pas /abstention

En ce qui me concerne, pendant la durée de ce mandat j'ai entendu à mon encontre quelques réflexions tout à fait déplacées comme « tu n'as pas fait ton travail », « tu es l'instigatrice de cette situation »,et être accusée d'un dépôt de main courante en pleine réunion de conseilet j'en passe ...

Sachez que ma patience a des limites, et que comme Damien Spinouze, je me réserve le droit de déposer une plainte auprès de la Gendarmerie de RIOM-ES-MONTAGNES et du Tribunal Administratif.

Pour conclure je vous rappelle que vous affirmez sur votre attestation, être **7** à avoir voté « NON ». Comment comptabilisez-vous les **8** autres suffrages exprimés à bulletins secrets ?

Vous aurez peut-être tout le loisir de répondre à cette question, et de vous expliquer sur cette affaire, un prochain jour.

Merci pour votre écoute.

PIECE A ANNEXER au PV de la séance du 31/07/2025

